

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents **En** **Qui ont pris**
au CA **exercice** **part à la**
DELIBERATION

92 92 72

PRESENTS 56
POUVOIRS Suppléants 4
POUVOIRS Titulaires 12
ABSENTS 20

Vote Pour : 59
Vote Contre : 11
Abstention : 2

Date de la Convocation
11 MARS 2025
Date d’Affichage
11 MARS 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT, Jean TKACZUK à Sébastien CHARRUYER

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Paul SALVADOR (ayant quitté la séance pour les votes des comptes administratifs), Christian SERIN, Claude SOULIES, Jacques TISSERAND

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 35_2025
ACTES : 7.1.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 12- Vote du Compte Administratif 2024 - Budget Principal

Exposé des motifs

Le compte administratif 2024 Budget principal est présenté. Les écritures du compte administratif 2024 Budget principal sont conformes à celle du compte de gestion établi par le trésorier et préalablement adopté.

Le Compte Administratif 2024 Budget principal présente les résultats ci-annexés, tant en résultat brut (hors restes à réaliser sur 2025) qu'en résultat net (y compris restes à réaliser sur 2025) comme indiqué ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes	Résultat brut	Soldes RAR	Résultat net
Fonctionnement	57 873 780,70 €	64 577 922,19 €	6 704 141,49 €	- €	6 704 141,49 €
Investissement	7 336 607,57	4 916 913,58 €	- 2 419 693,99 €	- 137 709,52 €	- 2 557 403,51 €
TOTAL	65 210 388,27 €	69 494 835,77 €	4 284 447,50 €	- 137 709,52 €	4 146 737,98 €

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L 2313-1,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 5 mars 2025,

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2024 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, et, sous la présidence de Martine SOUQUET, Vice-Présidente ; Paul SALVADOR, Président, ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (Vote contre de Blaise AZNAR, Julien BACOU en son nom et au nom de René ANDRIEU lui ayant donné pouvoir, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Robert CINQ, Alain GLADE en son nom et au nom de Martine CLARAZ-ANGOSTO lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Marc MIRALES, et, Abstention de Sébastien CHARRUYER en son nom et au nom de Jean TKACZUK) :

- **approuve** le compte administratif 2024 du Budget principal et le reconnaître conforme aux résultats du compte de gestion.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 07 AVR. 2025

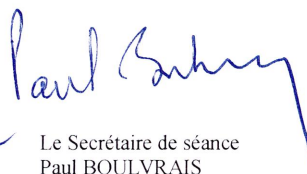
- publication - mise en ligne

Le 07 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.